

Commune de Vendincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 20 juin 2017, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1^{er} étage

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 21 du mercredi 7 juin 2017, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 14 personnes.

Philippe Gyger et Alain Sulliger sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

- Aucune demande de modification du PV de l'AC du 28 février 2017 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée. Aucun membre de l'assemblée ne se prononçant en ce sens, le Président passe au vote à main levée.

Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 février 2017 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et approuver les comptes 2016 ; voter les dépassements budgétaires ;

Rapporteurs : Eric Gerber, Conseiller communal et Annick Filipetto, caissière

EG : Cette année, les comptes 2016 sont déficitaires. La perte est de Fr. 39'693.75. Pour rappel, le budget 2016 prévoyait un déficit de Fr. 43'380.-. Ce résultat est relativement proche du budget, cependant, certains postes présentent de grandes variations ; voici les plus grands impacts :

Impôts ordinaires : - Fr. 65'000.-

Variations d'impôts : + Fr. 90'000.-

Soit : Fr. 155'000.- de rentrées d'impôts en moins par rapport au budget 2016. Pour rappel, ces chiffres du budget nous sont donnés par le Canton.

Heureusement il y a aussi de bonnes nouvelles :

Impôts gain capital, immobilier, loterie : + Fr. 40'000.-
Impôts supplémentaires et répressifs : + Fr. 12'000.-

Pour conclure sur les impôts, on remarque donc une variation négative de Fr. 79'382.65 en tenant compte de l'utilisation de la provision pour variations d'impôts de Fr. 38'000.- créée en 2015 (Fr. 55'000.-) dont Fr. 17'000.- ont déjà été portés au budget 2017.

Fort heureusement, les comptes forestiers nous ont réservé une bonne surprise puisqu'ils bouclent avec un bénéfice de Fr. 71'551.15 contre les Fr. 4'300.- prévus au budget 2016 !

Un autre élément pour expliquer l'état des comptes 2016, c'est l'augmentation de Fr. 32'000.- des prestations de tiers pour l'entretien des routes. Nous avons accepté, en assemblée communale du 21 juin 2016, une dépense pour la réfection du tronçon de route allant du carrefour « Milieu du Village / Rue Gustave-Amweg » au carrefour « Haut du Village ».

L'exercice 2016 est qualifié de satisfaisant par le Conseil communal car, malgré de mauvaises rentrées fiscales, nous avons continué d'investir dans nos infrastructures et continué de rembourser gentiment notre dette.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Annick Filipetto. La caissière commente, à l'aide du beamer, les comptes 2016 présentant un déficit de Fr. 39'693.75 (voir 'Annexe') ainsi que les dépassements budgétaires (voir 'Annexe').

La parole est donnée aux citoyens :

EG : AFS, la part communale s'élève à Fr. 10'600.- ; somme que nous devons payer encore en 2017 pour le bétonnage des chemins de l'AFS. A savoir qu'il existe une commission des chemins laquelle peut proposer différents travaux d'entretien de ces chemins.

Alain Sulliger : les éliminations et pertes d'impôts, c'est bien des gens qui ne payent pas leurs impôts ? Oui, c'est exactement cela. La commune n'est pas consultée dans ces cas-là. Le Canton essaie de récupérer cet argent en contrôlant les actes de défaut de biens.

Vincent Falbriard : comment expliquer une telle différence entre l'eau consommée et l'eau facturée? EG : on suit ces évolutions trimestriellement. Parmi les 40'000 m³ qui ne

sont pas facturés, il y a la consommation de la commune, via la halle polyvalente, l'école,... mais il y a aussi des grosses fuites et des fuites latentes. A cela s'ajoute un phénomène que l'on ne comprend pas pour le reste des pertes.

CCF : une des solutions envisagée est le changement d'une centaine de compteurs d'eau d'ici la fin de l'année ou de l'hiver prochain car les anciens compteurs laissent passer passablement d'eau. D'autres communes ont déjà fait l'expérience et il semblerait que cette solution porte ses fruits... Nous ne sommes pas un cas isolé en Ajoie.

JMR : certaines fuites ne sont pas tout de suite repérées (dans des quartiers sans habitation par exemple). On fait des campagnes de nuit pour essayer de trouver d'éventuelles fuites. La prochaine étape c'est le changement des compteurs les plus anciens. Nous avons même reposé la question au conseil d'administration du SEV quant à savoir si cette façon de calculer est correcte car notre eau peut venir de Bonfol ou Coeuve. Le calcul a été refait à l'aide de débitmètres et les résultats sont les mêmes.

La parole n'étant plus demandée, la caissière, Annick Filipetto, poursuit avec la présentation des dépassements budgétaires (voir 'Annexe').

La parole est ensuite donnée à Jean-Paul Henz représentant de la commission de vérification des comptes pour la lecture du rapport de vérification daté du 8 juin 2017 signé par les trois vérificateurs, soit : Chantal Etter, Jean-Paul Henz et Henri Piquerez.

Jean-Paul Henz demande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés et donner décharge à la caissière. Il remercie cette dernière pour la très bonne tenue des comptes et pour sa disponibilité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous les dépassements budgétaires 2016 tels que présentés ?

Les dépassements budgétaires 2016 sont acceptés à l'unanimité.

- Acceptez-vous les comptes communaux 2016 présentant un déficit de Fr. 39'693.75?

Les comptes communaux 2016 présentant un déficit de Fr. 39'693.75 sont acceptés à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, Marcel Challet et CCF remercient les vérificateurs, la Caissière et le responsable des finances pour leur travail.

3. Prendre connaissance des décomptes suivants :

Réfection de l'éclairage public

Rapporteur : Catherine Corbat-Falbriard, maire et Jean-Marc Régnier, conseiller, à l'aide du beamer

CCF pour l'entrée en matière

Le 28 avril 2015, nous avons voté une dépense de Fr. 105'000.- pour la réfection de l'éclairage public de la *Route Principale*, allant de la Poste au Lion d'Or.

Le 22 septembre 2015, nous avons voté un crédit de Fr. 100'000.- pour terminer l'éclairage public de l'ensemble du village. Mais cette fois sous réserve de la vente d'un terrain à bâtir *En Chaussin*.

Nous avons demandé des aides : subventions cantonales, subventions fédérales et l'aide du Patenschaft. A l'examen des décomptes, vous constaterez que toutes ces aides nous ont été accordées !

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

JMR pour la présentation des décomptes (voir 'Annexes')

Eclairage public « Route Principale » (de la Poste jusqu'au Lion d'Or)

Sur les Fr. 105'000.- votés en assemblée communale, les travaux ont coûté Fr. 91'805.55 ; nous avons reçu des aides (fédérales, cantonales et Patenschaft) pour Fr. 54'445.- d'où un coût net pour la commune de Fr. 37'360.55.

Eclairage public village sauf « Route Principale »

Sur les Fr. 100'000.- votés en assemblée communale, les travaux ont coûté Fr. 106'929.05 ; nous avons reçu des subventions fédérales et cantonales pour Fr. 31'155.- d'où un coût net pour la commune de 75'774.05 auquel nous pouvons déduire Fr. 56'800.- provenant de la vente d'un terrain au lotissement *En Chaussin*. Le coût restant à la charge de la commune est donc de Fr. 18'974.05.

Eclairage public global

En résumé, le coût total pour la réfection de l'éclairage public de l'ensemble du village est de Fr. 198'734.60 ; nous avons obtenu des aides pour Fr. 85'600.- et avons vendu un terrain pour Fr. 56'800.- d'où coût restant global de Fr. 56'334.60.

Nous sommes convaincus d'avoir opté pour un très bon produit. Il est garanti 10 ans. Chaque lampe LED est réglée selon la configuration de la chaussée (ronds-points, passages pour piétons, etc.)

La parole est donnée aux citoyens :

Vincent Falbriard : quelle est l'économie de l'éclairage LED au niveau des factures ?

CCF : l'économie est de 78 % sur la consommation en kWh et de 73 % sur le montant de la facture. Notre investissement sera payé en 7 ans !

Pour la petite histoire, la première offre, de BKW, pour la réfection de l'éclairage public pour l'ensemble du village se montait à Fr. 360'000.- ! Nous avons demandé plusieurs offres avant de tomber sur IVILED maintenant SwissLed. Ils nous ont bien conseillé et accordé des rabais car nous étions précurseurs en la matière ; nous étions village témoin et la première commune jurassienne à faire le pas de s'équiper entièrement de lampes LED ! SwissLed continue encore aujourd'hui à nous soutenir. Nous venons d'apprendre qu'ils ont présenté notre projet d'éclairage public à Dubaï .

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous les décomptes pour la réfection de l'éclairage public tels que présentés ?

Les décomptes pour la réfection de l'éclairage public sont acceptés à l'unanimité.

4. Aménagement de la nouvelle place de jeux dans la cour de l'école primaire

Rapporteur : Catherine Corbat-Falbriard, maire, à l'aide du beamer

Le 25 juin 2015, une dépense de Fr. 50'000.- avait été votée pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux dans la cour de l'école primaire, sous réserve de trouver les fonds nécessaires à sa réalisation.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Aujourd'hui, nous avons une magnifique place de jeux et ce grâce à l'élan de solidarité de la population de Vendlincourt mais aussi des personnes de l'extérieur sans oublier les entreprises et artisans. Nous avons reçu également un important soutien du Patenschaft, de la Loterie Romande, de Pro Juventute et de la commune de Coligny (Genève). L'entreprise SwissLed (anciennement IVILED) nous a offert le candélabre qui éclaire la place de jeux. En son mât apparaissent les prénoms lumineux de tous les enfants du village scolarisés à Vendlincourt au moment des travaux.

Le coût de cette nouvelle place de jeux est de Fr. 54'993.45. Les aides financières que nous avons obtenues se montent à Fr. 54'131.-, d'où une différence légèrement négative de Fr. 862.45 prise en charge par la commune.

La parole est donnée aux citoyens :

Alain Sulliger : finalement, si on enlevait les frais bancaires on serait presque à zéro...

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous le décompte pour l'aménagement de la place de jeux dans la cour de l'école primaire tel que présenté ?

Le décompte pour l'aménagement de la place de jeux dans la cour de l'école primaire est accepté à l'unanimité.

5. Divers et imprévus

Quelques informations de Mme le Maire :

Déprédations

Ces derniers mois, notre village a subi plusieurs déprédations. La halle polyvalente, l'abri PC, la cabane forestière des Grisettes, le nouveau banc sur le chemin du Chésal ont été les cibles d'actes peu scrupuleux (casse, traces de brûlures, tags, etc.). Les personnes qui ont commis ces incivilités ne sont pas toutes connues ni toutes du village. Nous avons déposé une plainte à la police. Elle suit son cours.

Conteneurs semi-enterrés

Les frais de ramassage (porte à porte) des déchets urbains combustibles augmentent chaque année. Le SIDP a mené une étude auprès de toutes les communes d'Ajoie pour connaître leur intérêt quant à l'installation de conteneurs semi-enterrés. Nous avons répondu favorablement. C'est le SIDP qui en assumera les coûts ; la commune doit mettre à disposition le terrain. Finalement, nous aurons quatre « moloks » sur le territoire communal. Deux endroits ont été retenus : dans le petit triangle entre le chemin qui mène à l'église et le chemin qui mène à l'école, d'une part et, d'autre part, dans le coin de terrain communal à la route de Bonfol, avant la scierie, vers le petit chemin qui passe sous le pont des CJ. Le projet suit son cours.

Concernant l'Ecopoint : tout va bien ; nous vidons nettement moins souvent les bennes et même si nous devons embaucher un surveillant, nous sommes toujours gagnants !

Alain Sulliger : les conteneurs semi-enterrés sont bien destinés aux sacs taxés ? Quel moyen de contrôle aurez-vous ? CCF : oui ce sont bien des sacs taxés ; il y a un contrôle par sondages qui est fait par la société de ramassage. Ce système fonctionne bien à la Baroche depuis plusieurs années.

Vérificateurs des comptes

CCF souhaite dire merci aux vérificateurs des comptes pour leur travail et les informer que nous avons interpellé le Ministre Charles Juillard au sujet de la mise sur pied de cours pour les vérificateurs, chose que nous réclamons depuis des années ; sa réponse a été la suivante : ce n'est pas au Canton de s'occuper de cela mais plutôt à l'AJC (Association jurassienne des communes) et c'est aux communes d'en faire la demande. Et il a ajouté : de toute façon, d'ici quelques années toutes les communes seront obligées de faire appel à un fiduciaire pour la vérification des comptes communaux comme c'est déjà le cas dans plusieurs communes.

Cités d'eau – Pro Natura (v. annexes)

En 2014, nous avons été approchés par Pro Natura dans le cadre de l'action « Cités d'eau ». Le but de cette action est d'aménager des plans d'eau afin d'offrir un biotope favorable aux amphibiens : crapauds, grenouilles, tritons. C'est immédiatement que nous avons pensé à Marcel Challet pour cette mission ; il a été le trait d'union entre la commune, Pro Natura et le Canton. La première étape était de répertorier les endroits propices à ce genre d'aménagements sur le territoire communal. Marcel Challet s'en est chargé et ses propositions ont été retenues par Pro Natura. Seulement, tout cela a un coût et c'est pour cette raison que finalement, en 2015, la commune a répondu favorablement à la réalisation d'un seul biotope sur le site, les « Esserts-Noblat ». En 2016, nous avons reçu l'étude de Pro Natura et la subvention cantonale. Cette réalisation était devisée à Fr. 8'480.- (réalisation + étude) par Pro Natura mais nous n'avions pas autant d'argent à mettre dans ce projet. C'était sans compter sur la collaboration sans faille entre Marcel Challet et Yvan Hengy, notre employé à la voirie... Au final la mare pour batraciens en lieu-dit les « Esserts-Noblat » nous a coûté Fr. 1'815.-, montant entièrement subventionné par le Canton. Pro Natura a offert l'étude (Fr. 2'000.-). Les heures de travail effectuées par l'employé à la voirie ont été offertes par la commune et Marcel Challet a offert quarante-cinq heures de travail et suivi du dossier. Un grand merci à Marcel Challet pour son engagement et sa disponibilité !

Compteurs d'eau

Pour information, les vannes qui casseront lors du changement de compteurs d'eau seront aux frais du propriétaire car certaines sont mal entretenues et d'autres ne peuvent même plus être fermées !

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées lève la séance à 21h25.

Le Président
Marcel Challet

La Secrétaire
Valérie Tantardini